

MARS 2014

REATE/ATE

BULLETIN D'INFO DE L'UGFF-CGT



## SOMMAIRE

### CHSCT

Déclaration préliminaire de  
la CGT : Page : 2

Intervention de  
Christophe GODARD :  
Page : 3

Suite du Compte rendu  
avec les débats : page 4

**ORGANISATION DES  
ELECTIONS  
PROFESSIONNELLES DU  
4 DECEMBRE 2014**

Page : 5

## UGFF

Case 542 - 263, rue de Paris  
93514 Montreuil Cedex  
Tel : +33(0)1 55 82 77 67  
Mél : [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr)  
Site : <http://ugff.cgt.fr>

## Réunions du 20 mars 2014

### Sous-Direction en charge des DDI au SGG

### Deux réunions ont été convoquées :

☞ La première réunion, le matin, portait sur la préparation du CT du 17 avril en format CHSCT (hygiène-sécurité-conditions de travail) ;

☞ La deuxième réunion, l'après-midi, sur l'organisation des élections professionnelles du 4 décembre 2014.



## Hygiène, Sécurité, Conditions de travail

### Représentaient la CGT :

✚ Christophe Delecourt,

✚ Christophe Godard,

✚ Patrick Hallinger

### Déclaration préliminaire de la CGT

**La CGT a rappelé que le 20 mars était une journée d'action avec appel à la grève et une manifestation nationale à Paris à l'appel d'intersyndicales larges aux Douanes, aux Finances publiques et à la DGCCRF.**

Les personnels se mobilisent contre les politiques de démolition et de casse du service public initiées hier par la RGPP et la Reate qui se poursuivent maintenant avec la MAP dont un nouvel acte régressif de la décentralisation (loi MAPAM).

Ils exigent la fin des politiques d'austérité et l'abandon du pacte dit de "responsabilité". Ils demandent que tous les moyens nécessaires soient alloués au service public et la revalorisation significative de leurs rémunérations, de leurs garanties statutaires et de leurs conditions de travail.

**La CGT se félicite de la tenue d'un CT consacré aux questions d'hygiène, sécurité et conditions de travail.** Nous avons alerté à de multiples reprises sur la dégradation des conditions de travail dans les DDI et de ses conséquences en matière de souffrance au travail.

Notre demande vise à promouvoir une amélioration significative des conditions de travail, dans toutes ses dimensions, pas seulement s'agissant de la prévention des risques psychosociaux. Il ne peut y avoir de dissociation entre les décisions à prendre concernant les conditions de travail et celles touchant au service public, à son organisation et à son fonctionnement, à la manière dont sont traités les personnels, en termes de rémunérations, de reconnaissance des qualifications, de dialogue social dans les services.

Nous ne pouvons que dénoncer les propos tenus par le représentant de la DGAFP au dernier CT rejetant la revendication d'un plan de requalification des personnels au motif que les catégories étaient susceptibles d'être supprimées et que l'orientation de travail de la DGAFP visait la mise en place d'une fonction publique de métier. La CGT a réaffirmé son attachement à une fonction publique de carrière.

### **A chaque changement de métier, va-t-on mettre les agents dehors?**

**Sur la méthode de travail,** nous avons demandé qu'un véritable état des lieux contradictoires soit mené dans chaque CHSCT local. Cet état des lieux nécessite le recours à une expertise extérieure à l'administration débouchant sur un diagnostic et des préconisations.

Les travaux menés dans les CHSCT locaux doivent être présentés au CT central des DDI. Ils doivent permettre d'élaborer un plan d'action qui devra ensuite être décliné dans chaque service dans le cadre de discussions et décisions à prendre dans chaque CHSCT local.

**La CGT propose que le CT du 17 avril soit ainsi orienté et débouche sur un accord de méthode soumis aux organisations syndicales.**

**La CGT demande également qu'une enveloppe soit allouée aux organisations syndicales ayant un centre de formation syndicale agréé pour former les militants des CHSCT.**

**En amont de ce groupe de travail, toutes les DDI avaient été sollicitées pour répondre à un questionnaire adressé par le SGG sur les conditions de travail. La CGT a dénoncé le fait que ce questionnaire a été rempli par moins de la moitié des DDI.**

## Intervention de Christophe Godard

La présentation de la réunion m'a poussé à intervenir en amont de l'intervention ci-dessous. En effet, je suis intervenu pour dire que j'avais l'intention de remercier mes camarades de la CGT de m'avoir invité à cette réunion mais que je trouve cette réunion « hors sol ». **C'est la 1<sup>ère</sup> fois que le CT se réunit en configuration CSCT depuis la création des CHSCT en janvier 2011 !** Vous affirmez qu'il se passe beaucoup de choses en territoire mais comment pouvez-vous le dire ? Moi, je vous dis, par exemple, qu'il ne se passe rien et je suis autant fondé que vous à le dire puisqu'il n'y a aucun chiffre, aucune information ! Cette réunion est surréaliste au regard des textes qui régissent la santé au travail et les obligations des employeurs.

### **Intervention :**

Je ne vais pas revenir sur ce qui a déjà été dit mais, avouez, qu'envoyer les documents la veille et l'avant-veille pour une réunion portant sur les conditions de travail c'est montrer un certain mépris des conditions de travail des représentants des personnels.

Sur le 1<sup>er</sup> point concernant l'enquête hygiène et sécurité de 2013, peut-on vraiment parler d'état des lieux lorsqu'on lit que le taux de réponse est seulement de 47% ? Cette enquête porte donc sur moins de la moitié des agents concernés, mais déjà, nous pouvons en tirer quelques enseignements :

- 140 assistants de préventions (AP) pour 500 sites, soit 0.28 AP par site ! Rappelons ici que les AP constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention (article 4 du décret 82-453).

#### **On en est loin !**

- Sur les AP recruté, 4 n'ont reçu aucune lettre de cadrage alors que celle-ci est obligatoire et doit passer en CHSCT (même article).
- Seuls, 11% des AP consacrent au moins 50% de leur activité à cette fonction.
- **D'où vient cette enquête, car elle n'est pas adaptée aux DDI mais plutôt aux ministères ?**
- Page suivante, il aurait été intéressant d'avoir le nombre de recours à l'inspection du travail pour désaccord sérieux et persistant. (article 5.5)
- La question suivante nous laisse assez dubitatif, nous pensons que cette question n'a pas été remplie et dans ce cas pourquoi ne pas avoir noté NC.
- Sur les questions concernant les accidents du travail, nous constatons une augmentation pour ceux ayant entraîné un arrêt de plus de 3 jours depuis 2011 : 179 en 2012 contre 132 (+ 47).
- Sur les CHSCT, les données sont difficiles à interpréter car il est question ici, de champ ministériel. Cependant pouvez vous nous donner la cartographie de ces CHSCT et nous préciser ce que sont les autres types de CHSCT (5) ?
- Seuls 7% des mandatés aux CHSCT ont reçu une formation obligatoire de 5 jours (129/1813) !
- 21% des agents ne sont couverts par aucun CHSCT !
- 83 CHSCT sur 235 (35%) se sont réunis au moins 3 fois donc 65% sont dans l'illégalité (article 69).
- Le nombre de visites est famélique alors qu'il doit étudier le travail réel.
- Vous signalez au point 22 qu'il n'y a eu qu'une demande d'expertise, qui d'ailleurs, a été acceptée par l'administration et au point 23 vous signalez 5 demandes !!
- Sur le point 23, 54 services n'ont pas de DUERP et sont donc hors la loi, tout comme ceux (43) ne le mettant pas à jour.
- Point 34, une minorité de CHSCT ont étudié un plan annuel de prévention, ce qui est pourtant leur mission principale !

Je vous fais grâce de l'étude de la suite du document, tant celui-ci montre l'indigence des DDI dans l'hygiène et la sécurité. Le reste des documents transmis est à l'avenant. Le document sur la médecine de prévention n'apporte rien et parle même d'ACMO qui n'existe plus ! Le tableau n'apporte rien, il aurait été plus utile d'avoir le nombre d'agents couverts par un médecin de prévention. Le groupe de travail de la DGAFP ne comprend aucun représentant des personnels, les personnels n'ayant pas leur mot à dire sur leur couverture médicale !

**Je terminerais par la déclinaison de l'accord-cadre RPS car les autres documents n'abordent pas les conditions de travail des personnels. Il est rappelé une partie de ce que préconise l'accord mais il n'y a rien sur la déclinaison concrète : Comment va s'organiser la parole des agents (point central de l'accord) ?, comment va être analysé le travail réel ?, bref ce point semble être à l'ordre du jour parce qu'il faut le faire mais rien de concret n'apparaît et l'étude du bilan sur la santé et la sécurité aurait tendance à montrer que la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents est le cadet de vos soucis !**

Les représentants de l'administration ont convenu du caractère lacunaire du questionnaire.

Une enquête sera lancée pour le bilan social 2014 avec l'objectif de 100% de réponse...

Suite à une demande de la CGT, ils conviennent de la nécessité de faire des questions d'hygiène sécurité et conditions de travail l'affaire de tous. Les questions concernant le temps de travail devront également être incluses, les CHSCT étant compétents en la matière notamment pour ce qui concerne le temps de travail des personnels ayant des cycles de travail atypiques et ceux soumis au forfait jours.

L'administration affirme un objectif de mobilisation du niveau local pour connaître l'état des lieux et permettre ensuite une consolidation au niveau national.

Le représentant du SGG donne son accord de principe à la question de la formation des représentants des personnels. Le représentant de l'administration insiste également sur les liens avec la plate-forme régionale RH en s'appuyant sur le conseiller action sociale et environnement professionnel (CASEP).

**La CGT souligne en premier la faiblesse des moyens humains des plates-formes et la nécessité d'une concertation à ce niveau avec les organisations syndicales.**

**La CGT adressera au SGG ses propositions pour un accord de méthode sur la mise en place d'un plan d'action dans les DDI en matière d'hygiène sécurité et conditions de travail.**

#### **Point sur la restauration collective**

L'objectif d'une harmonisation du reste à charge pour l'accès aux restaurants administratifs est réaffirmé et des avancées semblent avoir été réalisées dans certains départements. Aucune information n'a été donnée sur les enveloppes financières.

La décision du CIMAP du 17 juillet 2013 visant à rapprocher les prestations d'action sociale et des régimes indemnitaires des agents en DDI est rappelée mais sans moyens de mise en œuvre, le risque d'une harmonisation à moyens constants est réel (on prend aux uns pour donner aux autres...).

#### **Fonds de modernisation des DDI**

Les demandes des services doivent parvenir pour les 11 avril et 13 juin. Les dossiers portent sur l'accueil des usagers, les pratiques managériales, la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail, l'Etat exemplaire...

**Pour l'accueil des usagers, la CGT est intervenue pour la conservation et le développement de l'accueil physique des usagers.**

Concernant les pratiques managériales, des expérimentations sont en cours pour "l'amélioration des processus opérationnels en DDT(M). 3 DDT(M) sont pilotes (DDTM14, DDT73 et DDT32). Ces dites nouvelles méthodes s'inspirent du lean management.

**Nous avons demandé que les CHSCT locaux soient obligatoirement impliqués avant la mise en œuvre des réorganisations de travail.**

**Sur tous ces points, il convient d'être vigilant et de demander l'ouverture systématique de concertation avant toute décision.**

**L'organisation des  
élections  
professionnelles du  
4 décembre 2014**

**Participaient pour la CGT :**

✚ Jocelyne Pelé,  
✚ Patrick Hallinger.

**La réunion était ouverte à toutes les organisations syndicales candidates à ces élections (CGT, FO, UNSA, CFDT, FSU, Solidaires, CGC, CFTC).**

La sous-direction a présenté un projet de circulaire pour l'organisation des élections dans les DDI. Il est confirmé que la base de calcul pour définir le nombre de sièges dans les CT est le 31 décembre 2013. Une pré-liste doit être établie. Cependant il s'avère que toutes les administrations n'ont pas encore communiqué leurs données au SGG. Il s'avère par ailleurs que les listes transmises ne sont pas totalement fiables. Par conséquent, il est décidé de les envoyer dans chaque DDI afin de validation.

**Un point concerne les DDI de moins de 100 agents, concernées par les élections sur sigles. La liste des DDI concernées sera établie avant l'été.**

**La CGT a interpellé l'administration sur la nécessité d'apporter des réponses rapides sur un certain nombre de points: les agents des préfectures affectés en DDI pourront-ils voter également pour leur CT ministériel ? Qu'en sera-t-il des agents affectés dans les SIDSIC qui vont voter pour le CT des préfectures mais également pour leur CT ministériel ?**

**Nous avons demandé et obtenu qu'il soit précisé dans la circulaire que parmi les moyens de faciliter la participation aux élections figure explicitement le vote à l'urne.**

Plusieurs dates de réunions avec le SGG sont d'ores et déjà fixées.

**Il convient de travailler sans attendre à la constitution des listes de candidats à présenter pour ces élections (que le dépôt se fasse sur sigle ou non).**